

43020 - Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes

Proposition d'attribution de subventions de fonctionnement à des associations concourant à la politique départementale de l'Enfance et de la Famille

CP/2019/375

Service chef de file :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le plan d'actions « Un avenir pour nos enfants » constitue la feuille de route du Département du Bas-Rhin dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et des familles pour la période 2018 – 2023.

Afin de favoriser des liens parents-enfants bienveillants, permettre aux parents de mieux répondre aux besoins de leur(s) enfant(s), le Département propose de les accompagner au plus tôt pour leur permettre de faire face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Dans cet objectif, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions de fonctionnement en faveur d'associations qui contribuent à la mise en œuvre d'accompagnement des familles le plus en amont possible des difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

1. La médiation familiale

La médiation familiale a été institutionnalisée par la loi sur l'autorité parentale du 4 mars 2002 et la loi sur le divorce du 26 mai 2004. Les médiations sont exercées dans les cadres judiciaire et extra judiciaire.

Afin de sécuriser et de professionnaliser l'activité de médiation familiale, l'Etat a instauré le diplôme de médiateur familial et créé une prestation de service de médiation familiale.

Les travailleurs sociaux du Département du Bas-Rhin sont très souvent confrontés à des situations dans lesquelles le conflit familial empêche tout autre travail de suivi. L'orientation vers un tiers s'avère souvent nécessaire et permet une meilleure prise en charge notamment de la relation parents/enfants.

Dans le Bas-Rhin, environ 30 % des informations préoccupantes sont directement liées à un contexte de séparation, de conflit voire de violences conjugales.

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP), afin de promouvoir cette intervention préventive et de mieux répondre aux besoins des familles bas-rhinoises qui y recourent, le Comité de Coordination des Politiques d'Accompagnement des Parents a validé, lors de sa séance du 2 Février 2017, l'augmentation globale

d'1,25 ETP (emploi à temps plein) sollicitée par les associations. 4,75 ETP couvrent désormais l'activité sur l'ensemble du Département et quelques entretiens à l'étranger par téléphonie. Le coût de cette augmentation d'effectif est supporté principalement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

La couverture géographique du Département est assurée sur 9 sites hors Eurométropole de Strasbourg (EMS) (Wissembourg, Durrenbach, Haguenau, Bischwiller, Saverne, Sélestat, Benfeld, Schirmeck et Wasselonne), 1 site à Bischheim et 4 sites sur Strasbourg.

Ainsi, 921 entretiens d'informations préalables ont été menés en 2018, contre 877 en 2017 ainsi que 64 réunions d'information collective destinées à faire connaître davantage cette offre (soit 26 réunions de plus qu'en 2017). Suite à ces entretiens, 175 familles ont adhéré à la médiation et ont bénéficié de 459 séances de médiation conventionnelles ou judiciaires. Au total, ce sont près de 1 380 séances d'informations et de médiations qui ont été menées au profit des familles bas-rhinoises, cette activité est globalement stable par rapport à 2017.

Une dynamique nouvelle de coordination a été impulsée dans le cadre de la gestion de l'offre de médiation familiale par un plateau commun et un site internet portés par l'Association Générale des Familles (AGF) depuis mars 2016. Une démarche de suivi réguliers des associations et des financeurs en vue notamment d'harmonisation des rapports d'activités, de développement et de promotion de la médiation familiale s'est mis en place cette année. Un partenariat a été signé entre la CAF, le Plateau médiation et le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Saverne en août 2018 afin de soutenir les efforts partagés, déjà engagés initialement avec le TGI de Strasbourg.

Pour 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider de soutenir le renforcement de l'offre aux parents et de décider de reconduire le montant de la subvention 2018 au titre de la médiation familiale, soit 23 453 €, réparti comme suit :

Structure	Montant de la subvention médiation
Etage	3 375 €
Rescif	6 578 €
AGF	9 000 €
CIDFF	4 500 €
TOTAL	23 453 €

2. Les associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance

Détecter, prévenir les risques pour l'enfant et un éventuel placement implique de pouvoir s'appuyer sur des actions en amont des mesures institutionnelles habituelles de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le renforcement des analyses pluridisciplinaires est essentiel pour que les professionnels puissent accompagner au mieux les familles, à partir des signaux que l'enfant montre -dont le désinvestissement scolaire, l'absentéisme, un état de mal-être et des préoccupations que les parents expriment.

Les traumatismes, par exemple liés aux séparations et conflits parentaux, et mal-être peuvent

surgir de façon violente, notamment à l'adolescence s'ils ne sont pas pris en compte de façon précoce ; il est ainsi nécessaire de soutenir les lieux d'appui destinés aux mineurs et à leurs familles.

Certaines associations ont pour vocation de compléter l'accompagnement des professionnels du Département en direction des jeunes et des familles :

- L'association « La Grande Ecluse »

L'association gère le Centre de Ressources et de Consultation Familiale (CRCF). Elle accueille les familles en souffrance psychologique et relationnelle en complémentarité avec les différentes prises en charge, qu'elles soient éducatives, sociales, judiciaires ou médicales. L'ensemble des interventions est gratuit et offre une prise en charge globale, respectueuse tant de la famille que du contexte de l'accompagnement initial.

L'activité et la qualité des suivis proposés sont reconnues par les partenaires du champ éducatif et social et restent relativement stables d'une année sur l'autre.

En 2018, les consultations ont concerné 87 familles pour un nombre total de 589 entretiens, tous intervenants confondus, auxquels s'ajoutent 82 entretiens partenariaux.

47 % des enfants pris en charge ont entre 12 et 18 ans ; 33 % ont entre 6 et 12 ans, 6 % entre 0 et 6 ans.

72 % des familles résident sur le territoire de l'EMS, dont 53 % sur Strasbourg et 19 % sur le reste du territoire départemental.

Les problématiques rencontrées portent sur le désinvestissement scolaire et les problèmes de comportement et de troubles des apprentissages (22 mineurs), le repli sur soi et les problèmes de manque de confiance en soi (16 mineurs), les problématiques post-traumatiques et tentatives de suicide ou anorexie (12 mineurs), mais aussi un soutien à la parentalité, dont 8 en suite de placement (20 familles).

En plus des consultations, l'association réalise du conseil aux professionnels, avec une majorité de professionnel du champ éducatif ainsi que des conférences et formations.

Il est proposé, pour 2019, de reconduire le montant de la subvention du Département attribuée en 2018, soit 8 000 €.

- L'association RESCIF

Outre son intervention dans le cadre de la médiation familiale, l'association RESCIF porte une action de consultation familiale. La consultation familiale est un outil de prévention et d'accompagnement des parents. Elle s'adresse aux familles confrontées à des problèmes de communication, de relations, de violences, aux parents qui n'arrivent pas à assurer leur rôle et sont « débordés » par les problèmes du quotidien.

Les entretiens sont assurés par des professionnels psychologues et/ou thérapeutes de familles. Leur travail s'inscrit en complémentarité avec les travailleurs sociaux et les professionnels de la santé.

En 2018, le service de consultation familiale a développé son offre qualitativement, à la fois en proposant des techniques de soin reconnues et spécifiques aux traumatismes

(« Eye movement desensitization and reprocessing » EMDR), et en réduisant considérablement ses délais de réponse à une semaine contre 2 mois auparavant. 123 situations (soit 16 situations de moins qu'en 2017) ont été prises en charge, avec cependant davantage d'entretiens, soit 498 contre 392 réalisés précédemment par les 0,60 ETP.

Plus de la moitié des familles accompagnées (51 %) sont adressées à l'association via les professionnels de la santé et de l'intervention sociale, 12% des familles ont saisi directement l'association.

Les besoins de guidance parentale et de soutien dans l'éducation des enfants de manière générale et suite à la séparation des parents ou au moment de la prise d'autonomie ont constitué cette année encore l'attente la plus largement exprimée lors des consultations.

L'association est aussi soutenue, pour la consultation familiale par les Communes de Schiltigheim, Bischheim, Hœnheim et Strasbourg. Elle souhaite également davantage s'implanter sur Saverne pour mieux couvrir les demandes.

Il est proposé, pour 2019, de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2018, soit 8 658 €.

- L'association « La Passerelle »

L'association est bien implantée depuis 2006, sur le territoire du Nord du Département, où elle a poursuivi l'offre de consultation familiale réalisée précédemment par la Grande Ecluse de Strasbourg. Elle se veut une association locale ouverte sur l'accompagnement familial et individuel de toute personne et famille en difficulté. L'association souhaite davantage s'investir dans l'aide aux familles notamment en cas de séparation et de tension ; elle vient ainsi d'obtenir l'agrément de l'Etat pour être également un espace de rencontres et a également rejoint le groupe d'acteurs du Réseau des parents de Wissembourg. Cette dynamique vient soutenir l'effort attendu sur ce territoire plus faiblement couvert en offre d'aide à la parentalité.

Elle soutient, conseille et accueille les familles en grande difficulté moyennant une participation financière de 5 € par séance ; depuis 2017, la gratuité a été instaurée pour les personnes en situation de précarité.

En 2018, 108 familles ont été accueillies à raison de 3 à 5 rendez-vous, ce qui est en augmentation de 32 nouvelles situations par rapport à 2017 sur le territoire de Seltz, Wissembourg et ses environs.

Il est proposé, pour 2019, de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2018, soit 10 963 €.

- L'association « Tout Jour là ! »

L'association a pour but d'accueillir, de rencontrer et d'écouter des adolescents et/ou jeunes adultes (15-25 ans) en manque de repères, quelles que soient leurs origines socio-économiques, culturelles, ethniques, leurs orientations religieuses ou leurs lieux d'habitation. L'association intervient majoritairement sur le Département du Haut-Rhin par le canal des établissements scolaires privés.

Depuis cette année, dans le Bas-Rhin, elle développe son partenariat notamment avec l'association Saint Vincent de Paul. L'association intervient le lundi de 13h à 20h et le mercredi de 13h à 22h, rue de l'arc en ciel, proche de la vie étudiante.

L'association a accompagné 24 jeunes et a réalisé 124 heures d'écoute, ce qui est stable par rapport à 2017. Les situations de ces jeunes en grande souffrance (jeunes victimes, en situation d'addiction, jeunes en errance, en décrochage scolaire...) démontrent l'intérêt de maintenir des espaces de confiance non institutionnels qui permettent d'écouter et d'orienter vers le droit commun et des professionnels de santé.

L'association sollicite cette année à nouveau, une subvention supérieure de 1 500 € pour financer la supervision de ses écoutants. Au vu du faible nombre d'intervention dans le Bas-Rhin, il est proposé de reconduire pour 2019, le montant de la subvention attribuée en 2018, soit 475 €.

- L'« Association D'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat » (ADEPAPE) du Bas-Rhin – « Passerelle d'Azur »

L'association participe à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises par le service de l'ASE. L'objet de l'association, inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, est d'apporter à ces personnes une aide morale et matérielle, de leur permettre de développer leur esprit de solidarité, d'établir entre eux un cercle de relations amicales et de prolonger ainsi l'action des services de l'ASE.

En 2018, au-delà de l'animation de réseau et de l'accompagnement proposé, l'association a notamment soutenu 583 personnes qui ont bénéficié d'une intervention sociale (notamment soutien aux étudiants, secours financiers, colis alimentaires) pour un montant de 41 189 €.

L'association compte 400 adhérents et 14 bénévoles dont l'engagement est essentiel pour le bon fonctionnement de cette association. L'association est amenée à faire évoluer son offre d'appui en tenant compte des besoins nouveaux et des dispositifs de droit commun.

Il est proposé de décider de reconduire le montant de subvention accordé en 2018 à hauteur de 78 213 € pour 2019 et d'autoriser le président à signer la convention de financement.

- L'Association Thémis

Thémis est la seule personne morale habilitée par la Cour d'Appel de Colmar pour exercer la mission d'administrateur ad hoc dans le Bas-Rhin, c'est-à-dire la représentation d'un mineur au cours des procédures civiles ou pénales le concernant, et défendre ses intérêts en cas de conflit entre le mineur et ses représentants légaux.

Aussi, au vu de l'article 37 de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant qui prévoit la désignation d'un administrateur ad hoc indépendant de la personne morale ou physique à laquelle le mineur est confié dans le cadre d'une procédure d'assistance éducative et par convention conclue le 3 octobre 2016 pour 3 ans, le Département du Bas-Rhin a souhaité confier à cette association la mission d'administrateur ad hoc pour les enfants confiés.

Dans le cadre de cette convention, il est proposé, pour 2019, de reconduire le montant

de la subvention attribuée en 2018, soit 99 662 € et d'autoriser le président à signer la convention de financement.

- L'Association Rebond du cœur

En 2018, l'association a souhaité, après 10 années de fonctionnement, orienter son action plus particulièrement sur le soutien aux jeunes majeurs au moment de leur sortie de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce projet construit avec le Département vient soutenir l'objectif d'aider plus efficacement les jeunes confiés à construire leur parcours d'autonomie.

Ainsi est née l'idée de créer, avec des partenaires engagés comme la Fédération Française du Bâtiment, la Fondation des Apprentis d'Auteuils, l'École de Management de Strasbourg et bien d'autres, une nouvelle association - Rebond du Cœur, Ruche Pluridisciplinaire pour l'insertion socio-professionnelle - qui s'envisage comme une plateforme d'accompagnement des jeunes majeurs sortants d'un placement à l'ASE.

L'objectif de cette nouvelle association est, grâce à un réseau partenarial notamment d'entreprises engagées, d'accompagner, responsabiliser, insérer ces jeunes qui ne peuvent compter sur un environnement familial soutenant.

Il s'agit de favoriser, par des ateliers collectifs et des rencontres individuelles :

- la découverte des codes de l'entreprise, la mise en relation pour des stages et l'accès à l'emploi, la préparation aux entretiens, la rédaction d'un CV ;
- l'accompagnement à l'autonomie dans la jeune vie d'adulte ;
- la maîtrise de l'environnement numérique, de sa sécurité... ;
- l'accompagnement vers le dispositif de droit commun de logement, apprendre à habiter ;
- le développement d'un réseau social pour éviter l'isolement de ces jeunes et créer du lien ; une équipe de bénévoles avec un rôle de parrain, cherchera à tisser des liens solides avec le jeune, sur la durée, et à transmettre savoirs et compétences.

Afin de préparer leur passage à la majorité, les jeunes confiés à l'ASE peuvent manifester leur intérêt pour cet accompagnement et ainsi construire leur projet.

Un professionnel du champ de l'insertion assure le fonctionnement de l'association qui repose très largement sur l'implication de bénévoles -entreprises, salariés, étudiants afin de constituer autour de ces jeunes un réseau bienveillant de parrainage.

Considérant l'objet de cette association, qui est depuis 10 ans de récolter des fonds destinés exclusivement au bien-être des enfants et au soutien d'associations d'aide à l'enfance dans le Bas-Rhin et les enjeux réaffirmés à la fois par le plan départemental « un avenir pour nos enfants » et la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté à destination des jeunes majeurs sortant de l'ASE, il est proposé à la Commission Permanente, pour 2019, de décider d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 €, l'essentiel du financement de l'association étant assurée par les membres fondateurs grâce à des dons.

3. Les associations œuvrant dans l'accompagnement de la parentalité, la petite enfance et la prévention sanitaire

- La Maisonnée :

La Maisonnée est une structure associative, créée en 1986, qui a été précurseuse des Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE). Il s'agit d'un lieu d'accueil et d'accompagnement de la parentalité et de la petite enfance (0 à 4 ans), en présence de personnes qualifiées, attentifs à la socialisation et la prévention des troubles relationnels précoces. L'association est composée de 12 professionnels.

La structure est une des rares offres d'espace parent ouvert le soir jusqu'à 18h30 et le samedi de 15h à 18h. Sa renommée l'amène à toucher un large public dans une approche qui reste distincte et complémentaire.

Elle a accueilli 3596 personnes environ au cours des 226 jours d'ouverture dont 36 samedis

59,5 % de passages d'enfants de 0 à 2 ans

40,5 % de passages d'enfants de 2 ans à 4 ans

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ENFANTS ACCUEILLIS

21,8% des enfants viennent du quartier Gare.

67,5% des enfants viennent des autres quartiers de Strasbourg.

Et 10,7% viennent des Communes et autres villages du département.

Elle poursuit ses contacts avec différents acteurs de l'enfance et s'est engagée dans un rôle de conseil auprès de plusieurs structures :

- Association « L'Etage » pour la création d'un nouveau lieu d'accueil au sein de leur structure spécialisée ;
- Equipe du LAPE de la Maison de l'Enfance (rue de Wasselonne) pour approfondir sa réflexion sur son nouveau projet de fonctionnement ;
- Présentation de la maisonnée au service d'AEMO de l'ARSEA d'Ostwald, (Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale, d'Education et d'Animation), dans le cadre de la formation continue des professionnels.

Elle poursuit également son partenariat avec l'association de réinsertion par le travail CARIJOU pour diversifier les jeux qu'elle propose.

Aussi, considérant le repère historique que constitue cette structure, héritière de la Maison Verte de Catherine DOLTO, depuis 30 années il est proposé de reconduire une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2019.

Le Département sollicitera les compétences de cette association dans le développement d'actions de soutien à la parentalité en territoire.

- Le Service universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS)

La loi prévoit que le service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) organise des activités de planification et d'éducation familiale, qu'il gère directement ou par l'intermédiaire d'organismes extérieurs (articles L.211-1 et L.2112-1 du Code de la santé publique). C'est ainsi que le Centre de planification et d'éducation familiale ouvert au SUMPS (art. L.831-1 et D.714-20 du Code de l'éducation), depuis 1994, a largement déployé son activité et montré sa capacité à répondre aux attentes de la population étudiante qui échappe fréquemment à l'offre de soins de droit commun, et dont la précarité augmente. Il est notamment un partenaire incontournable dans la lutte contre la prostitution étudiante.

Le SUMPS a assuré en 2018 :

- 3 300 consultations médicales pour un public étudiant (activité en augmentation par rapport à 2017) :

- 544 consultations de gynécologie
- 4 en lien avec l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)
- 2 720 consultations de dépistage d'infections sexuellement transmissibles

- 80 entretiens de planification et de conseil conjugal ;

- 123 dépistages d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) "hors les murs" ;

- 12 séances d'information auprès de 5 765 étudiants (contraception, IVG, IST, prostitution...) et distribution de préservatifs.

Pour ce partenaire, il est proposé, pour 2019, de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2018, soit 4 750 €.

- L'association « Naître en Alsace »

L'association participe à l'amélioration de la prise en charge de la mère et de l'enfant, à l'harmonisation des pratiques de soins et à l'évaluation de la santé périnatale, conformément aux orientations stratégiques du programme Régional de Santé.

Le Département est membre fondateur du « Réseau régional périnatal » dont l'association Naître en Alsace est le "support juridique". Le service de PMI du Bas-Rhin est copilote de la commission "vulnérabilité et grossesse". Le Réseau est ainsi un partenaire incontournable dans le domaine de la périnatalité, dont les actions croisent les compétences et les besoins du Département, notamment dans le domaine de la formation des professionnels. En effet, les professionnels de PMI y ont accès gratuitement à des formations spécialisées de grande qualité.

Actions réalisées en 2018 :

- Mise en place de la fédération régionale des réseaux de santé en périnatalité Grand Est (Naître en ALSACE était le réseau rapporteur),
- Formation des professionnels : 3 journées scientifiques : « soins du développement » à Strasbourg, 11^e Journée de l'observatoire de l'IVG, Journée annuelle du réseau sur vaccination et la précarité,
- Formation pratique des professionnels in situ dans 5 maternités alsaciennes,
- Revues de mortalité et de morbidité (RMM) du réseau : elles consistent en une analyse rétrospective des cas complexes marqués par la survenue d'un événement indésirable. L'objectif de ces réunions est de tirer des leçons de l'expérience et d'identifier des pistes d'amélioration en lien avec les autres actions du réseau,
- Réalisation d'un « kit pratique » autour de la réglementation existante en matière de décès périnatal,
- Après-midis de la Commission Vulnérabilité : partage des expériences en matière d'organisation des soins en faveur des femmes et des familles en difficulté, réalisation de l'état des lieux du personnel périnatal,
- 2 protocoles mis à jour,
- Lancement d'une réflexion régionale sur le modèle du réseau de suivi des enfants vulnérables applicable à la région Grand Est,
- Analyse des indicateurs de santé périnatale,
- Coordination du dépistage anténatal et postnatal en lien avec le Centre

Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal (CPDPN), poursuite de la mise en place du dépistage combiné de la trisomie 21 (T21). Le réseau assure également la coordination du dépistage néonatal des troubles auditifs sur le territoire alsacien,

- Mise à jour du site web,
- Information et communication (site web, newsletter, flyers, brochures et guides).

Il est proposé, pour 2019 de reconduire le montant de la subvention attribuée en 2018, soit 3 000 €.

- L'association Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD),- action de prévention bucco-dentaire

Son rôle est d'assurer une prévention essentiellement primaire de la carie dentaire. L'association est animée et dirigée par des chirurgiens-dentistes libéraux. Elle intervient dans les crèches, les haltes garderies, les classes adaptées, les écoles primaires et SEGPA des collèges en matière de prévention de la carie dentaire et de sensibilisation des enfants et des adultes en situation de handicap. Ses actions portent sur la motivation à l'hygiène bucco-dentaire, la distribution de kits de brossage et la distribution de matériel pédagogique.

L'association a déjà été subventionnée de 2004 à 2014 par le Département. L'arrêt des financements a eu pour effet de limiter les actions possibles notamment auprès des plus jeunes enfants en crèche et écoles maternelle. Le nombre de situations d'enfants présentant déjà, à 4 ans, des problèmes de dentition, et de parents sans connaissance sur les enjeux, est conséquent.

Dans le cadre du développement de la prévention précoce porté par le Département et du soutien à la parentalité, un financement permettrait à l'association de développer son action et également l'implication et l'éducation des parents à la prise en charge de la prévention bucco-dentaire de leurs enfants dès le plus jeune âge. Ainsi quinze à vingt actions supplémentaires seraient réalisées en structures petite enfance sur des territoires ciblés en lien avec la PMI ainsi que des actions destinées aux femmes enceintes afin d'augmenter les chances d'impact.

Il est proposé, pour 2019, le versement de la subvention à hauteur de 15 000 €.

- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP), a été mis en œuvre un Réseau d'accompagnement des parents porté par l'UDAF. Ce réseau est ouvert à tout acteur de la petite enfance et de la parentalité (parents, professionnels et bénévoles).

L'animation de ce réseau vise à permettre à tous les parents et intervenants d'être informés de l'offre globale d'accompagnement des parents et de construire ensemble des projets, dans le prolongement de ce qui existait dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

L'UDAF, en cohérence avec la charte construite et validée pour le REAAP, doit articuler son intervention autour de quatre axes :

- Fédérer et créer des passerelles en réunissant les parents et les intervenants

autour de temps d'information et de projets (ex. les rencontre-forums en territoire) ;

- Outiller en soutenant méthodologiquement les acteurs pour que chaque parent puisse trouver sa réponse tout au long de son parcours et en toute autonomie ;
- Communiquer en capitalisant et en diffusant les actions auprès de tous les acteurs, via un site internet et la Lettre du Réseau ;
- Partager en recensant les points de convergences et en mutualisant les outils et les bonnes pratiques pour rendre lisible les actions et missions de l'autre, pour permettre une réflexion commune et un enrichissement mutuel.

Pour effectuer ce travail de coordination, d'échange, de lisibilité et de visibilité de l'action publique départementale en faveur des familles, il est proposé de décider de reconduire le montant accordé en 2018 et d'attribuer à l'UDAF une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2019.

4. Les actions parentalité, soutenues au titre de la convention de lutte contre la pauvreté et la précarité contractualisée avec l'Etat.

L'Etat et le Département ont signé, le 20 décembre 2018, une convention d'engagement dans la lutte contre la pauvreté et la précarité. A ce titre le développement volontariste du soutien renforcé à la parentalité sur l'ensemble du territoire a été réaffirmé par le Département.

Dans la continuité et en cohérence avec les actions du plan un avenir pour nos enfants, il est proposé d'affecter l'aide financière allouée spécifiquement au Département sur les actions conformes aux orientations suivantes :

1. Actions visant à couvrir les besoins territoriaux repérés et non couverts :
 - a. territoires sans action parentalité, zones rurales...
 - b. publics spécifiques : parents en situation de handicap
 - c. publics spécifiques en zone rurale et villes moyennes : les familles issues de l'immigration, en prenant en compte les aspects interculturels de la parentalité
2. Actions visant la participation active des parents :
 - a. au montage et à la réalisation de l'action
 - b. par l'animation d'un réseau de parents et l'entraide mutuelle entre parents
3. Actions visant une mise en pratique des compétences parentales :
 - a. temps des parents avec les enfants
 - b. Soutenir et renforcer l'offre d'aide à la parentalité sur les territoires

Ainsi, il est proposé d'attribuer cette année dans le cadre de l'enveloppe inscrite à la convention de prévention et de lutte contre la pauvreté, des subventions d'un montant global de 30 000 euros aux associations œuvrant au titre de la parentalité conformément à ces orientations, de la façon suivante :

- L'association Les jeux du Chat noir, pour soutenir la création d'une ludothèque itinérante en milieu rural, favorisant la relation entre parent et enfant autour du

jeu.

L'association, créée en octobre 2018 par des adultes passionnés et engagés dans le monde du jeu alsacien et salariés dans le domaine éducatif et de l'animation, s'est constituée dans l'objet de favoriser, développer, promouvoir le jeu de société et les pratiques ludiques notamment en milieu rural.

Elle propose des animations au plus proche des habitants en s'installant avec son café associatif et sa ludothèque itinérante sur une place de village. Elle crée ainsi des moments de lien social intergénérationnel et familial propice aux échanges et au renforcement de liens.

L'association propose des jeux traditionnels mais également des jeux modernes de discussion et de rôle permettant d'organiser des débats ainsi que des ateliers de création et de construction de jeu à partir de matériaux recyclés. L'association vise à transmettre durablement son savoir et à soutenir son ancrage sur les différents territoires, en complémentarité des actions déjà proposées localement.

Par ailleurs, elle propose des formations adaptées à la fois pour savoir utiliser les jeux ou « devenir animateur de jeux de rôle ». Cette offre s'adresse à la fois à des jeunes engagés, ou à des acteurs des structures périscolaires, animateurs jeunes qui le souhaiteraient.

Dans son développement, l'association sollicite des agréments auprès de l'académie de Strasbourg afin de pouvoir intervenir également au sein des collèges et lycées.

La bonne connaissance du partenariat et des acteurs locaux de l'animation jeunesse, des périscolaires et de l'éducation populaire est un réel atout. Des contacts sur les territoires de Strasbourg, Fegersheim, Benfeld, Villé, Marckolsheim, Schirmeck, Rosheim et Wissembourg sont déjà réalisés. Des interventions au sein des Maisons d'Enfant à Caractère Social de l'ASE pourront également être envisagées dans le cadre de ce partenariat.

Enfin, l'association propose le prêt de jeux aux adhérents grâce à son stock de 450 jeux et contribue à la promotion de cette activité et des événements culturels associés dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin (festival de l'ARES et de Kaysersberg).

Il est proposé d'attribuer le versement de 20 250 € pour l'aide au démarrage des trois premières années de fonctionnement de cette association. La CAF s'engage à garantir les frais d'investissements et de fonctionnement qui comprendra un salarié à temps plein.

Il est proposé de décider d'autoriser le président à signer la convention d'objectif et de financement.

- Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Molsheim

Il est proposé de soutenir la réalisation d'une journée d'action parentalité de sensibilisation sur les violences éducatives ordinaires, à partir de la projection du film « Même qu'on naît imbattable » et d'atelier-débat. Cette action s'inscrit dans l'appui au conseil à la parentalité porté collectivement par le réseau des RAM Molsheim, Schirmeck et Barr.

Cette action s'intègre à une démarche territoriale globale réalisée en lien avec l'UTAMS qui comprend plusieurs actions, dont la semaine de la parentalité.

Il est proposé d'attribuer pour cette action, le montant de 3 480 €.

- Quatre espaces parents de collèges situés en quartier politique de la ville qui apportent un appui à des publics vulnérables

Les espaces parents visent à soutenir les liens entre les parents et l'école, afin de favoriser la réussite éducative et scolaire des enfants. Il s'agit d'espaces facilitant les moments de rencontre réguliers au sein de l'établissement mais aussi les moments de réflexion et d'échange favorables à l'amélioration du dialogue.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 6 000 € aux établissements qui se sont engagés dans cette démarche de soutien, selon la répartition suivante :

Le collège Rouget de Lisle : 1 000 €
Le collège Leclerc : 1 000 €
Le collège Lezay Marnezia : 1 000 €
Le Collège Twinger et école de quartier : 3 000€

La Commission Enfance, Famille et Education, réunie le 16 septembre 2019 a émis un avis favorable aux présentes propositions.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
15206	65-6574-51	78 213,00 €	78 213,00 €	78 213,00 €
15224	65-6574-41	7 750,00 €	7 750,00 €	7 750,00 €
27116	65-6574-51	188 782,00 €	188 782,00 €	161 211,00 €
45738	65-6574-51	30 000,00 €	30 000,00 €	29 730,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer, au titre du soutien à des actions en matière de médiation familiale et pour l'année 2019, des subventions d'un montant global de 23 453 € réparties comme suit :

- Club de jeunes "l'Etage" : 3 375 € ;*
- Association Rescif : 6 578 € ;*
- Association Générale des Familles du Bas-Rhin (AGF) : 9 000 € ;*
- Centre d'Information Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) : 4 500 € ;*

- d'attribuer, pour l'année 2019, des subventions d'un montant global de 215 971 € aux associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance réparties comme suit :

- Association « La Grande Ecluse » : 8 000 € ;*
- Association Rescif : 8 658 € ;*
- Association « La Passerelle » : 10 963 € ;*
- Association « Tout Jour là » : 475 € ;*
- Association ADEPAPE : 78 213 €, selon les termes de la convention annuelle*
- Association Thémis : 99 662 €, selon les termes de la convention triennale ;*
- Association Rebond du Cœur : 10 000 € ;*

- d'attribuer des subventions d'un montant global de 26 750 €, 7 750 € correspondants aux crédits prévus et 19 000 € qui seront imputés dans le cadre de la DM2, aux associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la parentalité, de la petite enfance et de la prévention sanitaire, au titre de l'année 2019, réparties comme suit :

- La Maisonnée : 3 000 € ;
- Service Universitaire de Médecine préventive et de Promotion de la Santé (SUMPS) : 4 750 € ;
- UFSBD : 15 000 €
- Association "Naître en Alsace" : 3 000 € ;
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) : 1 000 €.

-d'attribuer des subventions d'un montant global de 29 730 € aux associations œuvrant au titre de la parentalité dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de lutte contre la grande pauvreté comme suit :

- L'association « Les jeux du Chat noir » : 20 250 € selon les termes de la convention triennale
- Le Relais d'Assistants Maternelles de Molsheim : 3 480 €
- Les espaces parents collèges :
 - Rouget de Lisle : 1 000 €
 - Leclerc : 1 000 €
 - Lezay Marnezia : 1 000 €
 - Twinger : 3 000 €

- d'autoriser son président à signer les conventions avec les associations Thémis, ADEPAPE et « Les jeux du Chat Noir », dont les projets sont joints en annexe.

Strasbourg, le 20/09/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY